



MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

DECRET n° 2018 – 642
fixant les modèles de certaines pièces à fournir
par tout candidat à l'élection présidentielle anticipée.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 2001–003 du 18 novembre 2001 relative à la Haute Cour Constitutionnelle ;

Vu la loi organique n° 2018–008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums ;

Vu la loi organique n° 2018–009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République ;

Vu la loi n° 2015–020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n° 2014–289 du 13 mai 2014 modifié et complété par le décret n° 2014–1725 du 12 novembre 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n° 2015–1404 du 20 octobre 2015 fixant les modalités de désignation et d'élection des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le décret n° 2015–1459 du 28 octobre 2015 portant constatation de désignation et d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante, complété par le décret n° 2015-1464 du 02 novembre 2015 et le décret n° 2016-828 du 06 juillet 2016 ;

Vu le décret n° 2018–529 du 04 juin 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018–540 du 11 juin 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018–641 du 29 juin 2018 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle anticipée ;

Vu la décision n° 18-HCC/D3 du 25 mai 2018 relative à une requête en déchéance du Président de la République Hery RAJAONARIMAMPIANINA ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;

En Conseil de Gouvernement,

DECRETE :

Article premier – En application des dispositions des articles 8 et 10 de la loi organique n° 2018–009 du 11 mai 2018 susvisée, le présent décret fixe aux annexes ci-après les modèles de certaines des pièces exigées de tout candidat à l'élection présidentielle anticipée, et établies en deux exemplaires :

- Annexe 1 : Déclaration de candidature

- Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur relative aux impôts divers des trois précédentes années ;
- Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur concernant la composition exhaustive des biens immeubles et des valeurs mobilières du candidat ainsi que la nature de ses revenus ;
- Annexe 4 : Déclaration manuscrite sur l'honneur de respecter toutes les dispositions de la Constitution ;
- Annexe 5 : Déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales ;
- Annexe 6 : Attestation d'investiture du candidat par un parti politique légalement constitué ou par une coalition de partis politiques légalement constituée ;
- Annexe 7 : Attestation de parrainage du candidat par des élus.

Article 2 – Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Article 3 – En raison de l'urgence et conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entrera immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée ou affichage.

Article 4 – Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre des Finances et du Budget, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 29 juin 2018

**Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation,

RAZAFIMAHEFA Tianarivelo

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

HARIMISA Noro Vololona

NTSAY Christian

Le Ministre des Finances et du Budget,

**ANDRIAMBOLOLONA Vonintsalama
Sehenosoa**

Le Ministre de la Communication
et des Relations avec les Institutions,

ANDRIAMANDAVY VII Riana

ANNEXE 1
Déclaration de Candidature

Je soussigné(e)

Nom :
Prénoms :
Né(e) le : à
Fils (fille) de :
Et de :
Profession :
Domicilié(e) à (1) :
.....
Faisant élection de domicile à (2) :
.....
Electeur (électrice) inscrit(e) sur la liste électorale du Fokontany de :
Commune (urbaine/rurale) (3) de :
District de :
Région de :
Titulaire de la carte d'électeur n° :
Délivrée le : à
Titulaire de la carte nationale d'identité n°:
Délivrée le: à

Déclare déposer ma candidature pour l'élection présidentielle anticipée de 2018.

Conformément à la loi, je joins à la présente déclaration :

1. une copie intégrale d'acte de naissance ou une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
2. un certificat de nationalité malagasy daté de moins de six mois ;
3. un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 délivré par le parquet compétent ;
4. une copie de ma carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale ;
5. un certificat délivré par l'Administration fiscale attestant que j'ai rempli mes obligations fiscales et me suis acquitté de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature ;
6. une déclaration sur l'honneur selon laquelle je me suis acquitté de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature des trois précédentes années ;
7. une déclaration sur l'honneur donnant la composition exhaustive mes biens immeubles et des valeurs mobilières ainsi que la nature de mes revenus ;
8. un certificat de résidence attestant de ma présence sur le territoire de la République de Madagascar depuis au moins six mois avant le jour de la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
9. une attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué ou par une coalition de partis politiques légalement constituée, ou une attestation de parrainage par des élus ;
10. une déclaration sur l'honneur de respecter les dispositions de la Constitution ;
11. une quittance confirmée par une attestation signée par le responsable de la Caisse des Dépôts et Consignations attestant du dépôt de la contribution prévue à l'article 9 n° 2018-009 du 11 mai 2018 susvisée ;
12. la matrice sur support électronique du spécimen renfermant les caractéristiques à apposer sur le bulletin unique de vote ;
13. une copie du récépissé de dépôt de la déclaration de patrimoine, pour les personnes concernées ;

14. une déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales, notamment celles qui se rapportent à la transparence, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la corruption.

Déclaration faite en double exemplaire à.....le

(Signature légalisée)(4)

Renvois de l'annexe 1 :

- (1) Préciser les Fokontany, Commune, District, Région, et le cas échéant, le numéro de la rue ou du lot de la maison ;
- (2) Nom de la personne morale ou physique chez laquelle le candidat élit domicile avec indication très précise de l'adresse ;
- (3) Préciser s'il s'agit d'une Commune urbaine ou d'une Commune rurale.
- (4) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjoints selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018**

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

NTSAY Christian

ANNEXE 2
Déclaration sur l'honneur relative aux impôts divers
des trois précédentes années

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de l'article 6 de la loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République,

Je déclare solennellement sur l'honneur que je me suis acquitté(e) de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature des trois années précédentes et dont la perception ne relève pas de la compétence du Service qui m'a délivré le certificat fiscal joint à ma déclaration de candidature.

Déclaration faite en double exemplaire à le

(Signature légalisée) (1)

Renvoi de l'annexe 2 :

(1) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian

ANNEXE 3

Déclaration sur l'honneur concernant la composition exhaustive des biens immeubles et des valeurs mobilières du candidat ainsi que la nature de ses revenus

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de l'article 6 de la loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République, je déclare solennellement sur l'honneur que :

1. Je possède les biens immobiliers (terrains et/ou Immeubles bâtis) dont la liste exhaustive est la suivante:

Nature	Situation Géographique	Numéro du titre d'immatriculation ou titre cadastral (1)	Nom de la propriété	Date d'acquisition	Mode d'acquisition (2)	Superficie	Valeur estimative	Observations

2. Je possède également les valeurs mobilières dont la composition exhaustive est la suivante :

Nature de la valeur (3)	Valeur nominale	Valeur émise par	Siège de l'établissement qui a émis la valeur (4)	Qualité du candidat au sein dudit établissement (5)	Observations

3. Je déclare enfin sur l'honneur que mes revenus sont essentiellement constitués de :

N°	Nature	Montant annuel
01	-Revenu en provenance de l'étranger	
02	-Revenu de fermage	
03	-Revenu de métayage	
04	-Loyer de terrain de culture	
05	-Loyer de terrain non bâti	
06	-Loyer d'immeubles	
07	-Intérêt de prêt	
08	-Intérêt bancaire	
09	-Bénéfice industriel	
10	-Bénéfice commercial	
11	-Indemnité d'administrateur de société	
12	-Rente viagère	
13	-Rente perpétuelle	
14	-Salaire	
15	-Solde	
16	-Pension d'invalidité	
17	-Pension de retraité	
18	-Pension militaire	
19	-Vente des produits agricoles	
20	-Revenu de valeurs mobilières	
21	-Autres (6)	

Déclaration faite en double exemplaire à le

(Signature légalisée) (7)

Renvois de l'Annexe 3 :

- (1) S'il s'agit d'un titre cadastral, le préciser entre parenthèse après le numéro ;
- (2) Achat, héritage, donation, dot de mariage, concession par l'Etat ;
- (3) Action, obligation, bon de caisse, part sociale, etc. ;
- (4) Nom de l'organisme ou raison sociale de la Société qui a émis la valeur ;
- (5) Président, administrateur, gérant, associé etc.;
- (6) A préciser ;
- (7) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjoints selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018**

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

NTSAY Christian

ANNEXE 4
Déclaration manuscrite sur l'honneur de respecter toutes
les dispositions de la Constitution de la République

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de l'article 10 de la loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République,

Je déclare solennellement sur l'honneur de respecter toutes les dispositions de la Constitution de la République.

Déclaration faite en double exemplaire à le

(Signature légalisée) (1)

Renvoi de l'Annexe 4 :

(1) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian

ANNEXE 5

Déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de l'article 10 de la loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République,

Je m'engage solennellement à respecter scrupuleusement avec honnêteté et sincérité toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au financement de la campagne électorale.

Je m'engage également pour le respect de la transparence dans les recettes, les dépenses et la tenue des comptes pendant la campagne électorale, ainsi que la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Déclaration faite en double exemplaire à le

(Signature légalisée) (1)

Renvoi de l'Annexe 5 :

(1) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018**

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

NTSAY Christian

ANNEXE 6

**Attestation d'investiture du candidat par un parti politique légalement constitué
ou par une coalition de partis politiques légalement constituée**

Nous soussignés,
Membres du bureau du parti politique ou de la coalition de partis politiques
.....
.....

Attestons que :

Mr/Mme
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
.....
Carte d'Electeur n°.....

Est le seul candidat investi par notre parti politique ou notre coalition de partis politiques pour
l'élection présidentielle anticipée de 2018.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle

(Signatures des membres du bureau)

**Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018**

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

NTSAY Christian

ANNEXE 7
Attestation de parrainage du candidat par des élus

Nous soussignés, élus au sein du Sénat, de l'Assemblée Nationale, et des Communes cités ci-dessous,

Attestons que nous parrainons :

Mr/Mme

Né(e) le à

CNI n° du à

Adresse exacte

.....

Carte d'Electeur n°.....

en tant que candidat pour l'élection présidentielle anticipée de 2018.

Pour servir et valoir ce que de droit.

LISTE DES ÉLUS

N°	Nom et prénoms	Fonction	Province ou District ou Commune (1)	Emargement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				

12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
....				
....				
150				

Fait àle

Renvoi de l'Annexe 7 :

(1) Province de rattachement pour les Sénateurs, District pour les Députés, Commune pour les Maires et conseillers communaux ou municipaux.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2018 – 642 du 29 juin 2018**

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

NTSAY Christian